

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 DECEMBRE 2012.

L'an deux mil douze et le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PERN-SAVIGNAC, Maire.

Présents : Madame BAYOL Cathy, Messieurs CASTELIS Jean-Pierre, JOUANY Claude, OGBURN Patrick, Mesdames BOCQUET Christiane, MAGUET Jocelyne, RICARD Mireille, Messieurs BONNAFE Gérard, DUJARDIN Eric.

Absents excusés : Messieurs Lucien BIAU (pouvoir), Joël LAGANE (pouvoir), Madame LAURES Aline (pouvoir).

Absents : Monsieur CAGNAC Jean-Luc, Madame ESCABASSE Sophie.

Secrétaire de séance : Madame BAYOL Cathy.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil municipal approuvé et paraphé par tous.

I – DELIBERATIONS :

1) Dématérialisation des actes et des marchés publics.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les communes lançant un appel d'offre pour les travaux de plus de 90 000,00 €uros doivent obligatoirement donner la possibilité aux entreprises de consulter et de répondre au dossier par voie électronique. Pour que cela soit possible, il est nécessaire d'avoir un « *profil acheteur* ». Suite à la proposition de deux prestataires, il est proposé de passer une convention avec le Centre de Gestion pour la dématérialisation des marchés publics, et avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires. Le coût de ce service est de 178,00 €uros pour la mise en place et une participation annuelle de 83,00 €uros par abonnement.

Madame le maire propose de voter pour l'autoriser à signer ces conventions.

VOTE : tous à l'unanimité.

2) Demande de subvention pour l'aménagement de la Place Marcel Lenoir et la rue Saint-Antoine auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional et du Conseil Général.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les objectifs et le contenu du projet d'Aménagement des Espaces Publics Intérieurs : améliorer la qualité de vie et les déplacements dans le village et le fonctionnement urbain, faciliter l'accessibilité piétonne des équipements publics (sacré-cœur, église, places) pour les habitants permanents et les visiteurs et favoriser les déplacements doux, valoriser les espaces et les équipements publics et améliorer leur lisibilité, valoriser le patrimoine architectural et paysager du village et l'embellir afin de mettre en valeur son identité, développer la vocation touristique du village.

Compte tenu de son périmètre et de ses particularités, ce projet est découpé en tranches fonctionnelles : le Chemin des Remparts, constitué de la Rue des Remparts et de la Rue de la Brèche représentaient la TRANCHE 1 (réalisée en 2011/2012), la Place Marcel Lenoir et la Rue Saint-Antoine représentent la TRANCHE 2, la Place Neuve, la Rue de l'Aqueduc et la Rue de la Place Neuve représentent la TRANCHE 3.

Ce projet d'aménagement (en lien avec le développement durable car il privilégie des déplacements doux favorise la mixité sociale en réhabilitant des lieux de rencontre et de convivialité) est inscrit à la convention territoriale du Pays.

Madame le maire indique que le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 299 800,89 €uros HT. , soit 358 561,86 €uros TTC, dont, **lot 1** : gros-oeuvre, 201 087,20 €, **lot 2** : éclairage public , 54 313,92 €, **lot 3** : espaces verts, 20 432,31 €

et propose un financement prévisionnel des travaux :

- subvention Etat-DETR	104 930, 31 €, soit 35 %
- conseil régional	30 000,10 €, soit 10 %
- conseil général	30 000,10 €, soit 10 %
- autofinancement	134 870,58 €,soit 45 %

Total 299 800, 89 €, soit 100 %

Madame le Maire demande à l'Assemblée, **d'approuver** le programme et l'enveloppe financière de ce projet, **d'approuver** le plan de financement susvisé, **de solliciter** les demandes de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de demander à chacun des financeurs le préfinancement des travaux.

VOTE : tous à l'unanimité

3) Projet d'éclairage public du Guirou.

Madame le Maire informe de la proposition du Syndicat d'Electricité de profiter des travaux de renforcement sur le secteur du Guirou, route de Saint-Antonin pour y associer la dissimulation des réseaux basse tension et téléphone, et de reprendre l'éclairage public en remplaçant l'existant par des mâts en cohérence avec la Porte Haute. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 19 100, €uros, Suite aux échanges, il est proposé de voter pour accepter cette convention pour la réalisation des travaux.

VOTE : pour : 13 – contre : 0 – abstention : 0

4) Virement de crédit.

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel, le compte concernant les charges de Personnel n'a pas été correctement anticipé et il manque 5 080,00 €uros. Par contre, l'Article « Fourniture de voirie » est excédentaire, Il est proposé de faire un virement de crédit de 5 080,00 €uros du compte 60633 (voirie) au compte 6451 (cotisation URSSAF).

VOTE : pour : 13 – contre : 0 – abstention : 0

IV – QUESTIONS DIVERSES.

- Présentation du dispositif « Rezo Pouce » à partir de document. La Commune aura à se positionner par rapport à ce nouveau service concernant le déplacement organisé des personnes du type autostop organisé.

- Madame le maire présente un dossier à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire et travaillé en commission concernant la mise à disposition des locaux de l'école à la Communauté de Communes « Terrasse et vallée de l'Aveyron » pour l'utilisation en temps ALAE et Centre de loisir. Chacun s'exprime et invite les membres délégués à exprimer leur position.

La séance est levée à 22 heures 15.